DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

Au coeur de l'île, rayonne!
COMMUNE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

AFFAIRE N°2025-CM/041 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ASA 974

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 10 avril 2025.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 24 mars 2025.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 17
Absents : 12
Représentés : 03
Total des votes : 20

Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE Ile de la Réunion

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril, le conseil municipal s'est réuni dans à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel – ELISABETH Marie Jeanne - LUCILLY Harry - MOREAU Jules Mario - CHARLEMAGNE Jules Thierry – TECHER Paulin - GARRYER Patrick – SINAPIN Marie Jacqueline – BOYER Laurent - RAYAPIN Marie Kenny – TECHER Sophie - ROBERT Laurencine - BRANCALIN Sandrine - ECLAPIER Eric - SISAHAYE Teddy - ELISABETH Karine.

Absents : VIADERE Marie Ange – MAILLOT Yann – GEVIA Marie Catherine – HOAREAU Marie Nathalie - FOUASSIN Stéphane – MAZAGRAN Daniella - DE LAMOTHE Jean Bernard – PADRE Hermina - FANNIO Anaïs – ELISABETH Vincent - PAUSE Jean Claude - PAPAYA Mélissa.

Ont voté par procuration : GEVIA Marie Catherine (procuration donnée à ROBERT Laurencine) – FANNIO Anaïs (procuration donnée à PAPAYA Sidoleine) – PADRE Hermina (procuration donnée à DAMOUR Marcel)

Secrétaire de séance : BRANCALIN Sandrine.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 17.04.25

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-DCM-2025-041-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

L'association ASA 974 évolue dans la passion du sport automobile et a pour objectif de proposer des solutions alternatives aux courses sauvages sur les routes publiques et contribue également à la sensibilisation sur la sécurité routière. Après le succès rencontré lors de la première édition, elle souhaite faire perdurer dans le temps cet évènementiel.

La deuxième édition prévue au mois de Juin prochain ambitionne de fidéliser les meilleurs pilotes locaux, d'accroître le nombre de participants et de faire en sorte qu'elle devienne une épreuve incontournable dans le championnat des rallyes de la Réunion.

Compte tenu de l'engouement des jeunes de Salazie et du public pour cette formule de compétition sportive, la collectivité souhaite apporter son soutien par l'octroi d'une subvention de vingt-deux mille euros pour la tenue de cette manifestation sur son territoire.

70% de la subvention pourront être versés au démarrage de l'opération à condition de la présentation d'un dossier complet au service « vie associative ».

30% restant seront versés uniquement sur présentation du bilan de l'opération et des pièces justificatives.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le CGCT,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (20 voix pour) :**

ARTICLE 1 :

- **D'autoriser l'attribution d'une subvention de 22 000.00 € à l'association ASA 974 au titre de 2025.**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget communal 2025 chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....

.....

Ont signé au registre des délibérations :

La secrétaire de séance,

Sandrine BRANCALIN

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE

Sidoleine PAPAYA

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-DCM-2025-041-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025